

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Juin 2016



L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2016 :

(En milliers de dinars)

	Du 01/04/16 au 30/06/16	Du 01/04/15 au 30/06/15	Au 30/06/16	Au 30/06/15	Evolution juin 16- juin 15	Au 31/12/15
1- Produits d'exploitation bancaire	96 836	94 358	188 049	181 793	6 256	365 347
*Intérêts	56 037	55 333	114 022	111 700	2 322	231 162
*Commissions en produits	14 153	12 341	26 967	23 546	3 421	48 236
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	26 646	26 684	47 060	46 547	513	85 949
2- Charges d'exploitation bancaire	41 856	42 696	82 675	82 763	-88	165 245
*Intérêts encourus	39 435	39 096	78 214	77 268	946	155 735
*Commissions encourues	2 421	3600	4 461	5 495	-1 034	9 510
3- Produit Net Bancaire	54 980	51 662	105 374	99 030	6 344	200 102
4- Autres produits d'exploitation	28	27	54	54	0	110
5- Charges opératoires, dont:	30 776	27 665	57 977	52 324	5 653	110 806
*Frais de personnel	18 959	16 017	35 694	30 977	4 717	65 001
*Charges générales d'exploitation	8 993	8 559	16 571	15 474	1 097	33 777
6- Structure du portefeuille au Bilan:			1 488 890	1 484 338	4 552	1 467 078
*Portefeuille-titres commercial			1 024 292	1 036 615	-12 323	1 025 460
*Portefeuille-titres d'investissement			464 598	447 723	16 875	441 618
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			3 503 875	3 062 733	441 142	3 331 679
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			3 627 114	3 409 116	217 998	3 876 934
*Dépôts à vue			1 215 171	1 256 138	-40 967	1 358 154
*Dépôts d'épargne			803 442	732 575	70 867	789 608
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			135 783	130 813	4 970	134 255
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			541 890	506 182	35 708	531 845

Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 juin 2016

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions: sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/06/2016, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement: ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30 juin 2016.

Au terme du **deuxième trimestre 2016**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank ont évolué comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **3.503,8MD** à fin juin 2016 contre **3.062,7MD** au 30/06/2015, soit une augmentation de **14,40%**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **3.627,1 MD** au 30-06-2016 contre **3.409,1 MD** à fin juin 2015 soit une hausse de **6,39 %**.
- ✓ **Le portefeuille-titres commercial** s'est élevé à **1.024,3 MD** à fin juin 2016 contre **1.036,6 MD** au 30/06/2015, soit une régression de **1,19 %**.
- ✓ **Le portefeuille-titres d'investissement** est passé de **447,7 MD** au 30 juin 2015 à **464,6 MD** au 30 juin 2016 soit une évolution de **3,77%**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **3,41%** pour atteindre **188MD** au 30/06/2016 contre **181,8MD** au 30/06/2015.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **82,7 MD** au 30 juin 2016 contre **82,8 MD** au 30 juin 2015 soit une baisse de **0,1 MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au 30-06-2016 s'est inscrit à **105,4 MD** contre **99 MD** pour la même période 2015, soit une évolution de **6,46%**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **58 MD** à fin juin 2016 contre **52,3MD** à fin juin 2015 soit une augmentation de **10,90%**.